

Enseignements artistiques et culturels : le soutien du Département en faveur des pratiques musicales



Les Conseillers départementaux réunis en commission permanente ont voté pour un montant global de 59 000 EUR de soutien en faveur des écoles et associations d'enseignements musicaux sur le Département.

Au total, deux écoles intercommunales (agglomération du Pays Foix-Varilhes, intercommunalité Couserans-Pyrénées), trois écoles municipales (Lavelanet, Mirepoix, Laroque d'Olmes), le Conservatoire à rayonnement communal de Pamiers et quatre écoles associatives (Saverdun, Vallées d'Ax, Lézat, Pays de Tarascon et du Vicdessos) bénéficient du soutien du Conseil départemental de l'Ariège au titre des enseignements artistiques en musique.

Effectifs, rayonnement territorial de l'établissement, mutualisation des moyens et des partenariats entre structures, nombre et niveau de formation des enseignants, sont autant de critères pris en compte dans la répartition de cette aide aux écoles de musique, que le Conseil Départemental de l'Ariège accorde pour favoriser les pratiques musicales des plus jeunes mais aussi des adultes sur le territoire ariégeois.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

ARIEGE LE DEPARTEMENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

etabeaud@ariego.fr